



ANNEXE

1. Matériel fourni

- 1 espace de 10' x 10' à l'intérieur d'un chapiteau de 10' x 20' partagé avec une autre entreprise
- 1 table de 6'
- Il est possible de réserver une table supplémentaire au coût de 10 \$; vous devrez avoir coché la case prévue à cet effet sur le formulaire d'inscription (page 1)
- Un plan du site vous sera transmis en fonction des besoins et au meilleur des possibilités permises sur le site

2. Dates, heures et endroit du Festival

- Samedi 16 septembre 2017 – 10 h à 17 h
- Dimanche 17 septembre 2017 – 10 h à 17 h
- Derrière la Maison de la culture et du patrimoine (manoir Globensky)
235, rue Saint-Eustache, Saint-Eustache

3. Montage

- Vendredi 15 septembre 2017 – 13 h à 17 h
- À votre arrivée sur le site, une personne responsable sera présente pour vous accueillir
- Au préalable, la TCAL aura pris en charge l'installation des planchers, des tables, l'identification de chaque kiosque, l'aménagement et la diffusion de l'activité
- Samedi 16 septembre 2017 – 7 h à 9 h

4. Horaire de présence obligatoire

- Samedi 16 septembre 2017 – 9 h 30 à 17 h
- Dimanche 17 septembre 2017 – 9 h 30 à 17 h

Pour assurer la surveillance des lieux, un agent de sécurité sera présent sur le site

- Du vendredi 15 septembre à 17 h 30 jusqu'au samedi 16 septembre à 7 h 30
- Du samedi 16 septembre à 17 h 30 jusqu'au dimanche 17 septembre à 7 h 30
- Vous devrez attendre son arrivée avant de quitter les lieux
- Votre stand doit être installé et fonctionnel avant l'heure d'ouverture du Festival le samedi 16 septembre
- Vous devez être présent quinze (15) minutes avant l'heure d'ouverture le dimanche 17 septembre

5. Démontage

- Dimanche 17 septembre 2017 – après 17 h

6. Responsabilité

- L'exposant est responsable de souscrire les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à sa présence sur le site et ce, pour la durée de l'événement

INITIALES



ANNEXE (suite)

7. Circulation et stationnement

- Pour le montage et le démontage, le site est accessible tel qu'indiqué aux points 3 et 5 du présent document (page 1)
- Cependant, pendant les heures d'ouverture, AUCUN VÉHICULE NE SERA TOLÉRÉ sur le site et ce, pour des raisons de sécurité
- Pour les exposants agroalimentaires possédant un camion réfrigéré, il est possible d'obtenir une autorisation pour le stationner sur le site; vous devrez avoir coché la case prévue à cet effet sur le formulaire d'inscription (page 1)

Plusieurs sites de stationnement situés à proximité du site de l'événement sont disponibles :

- 230, boulevard Arthur-Sauvé (Complexe aquatique)
- 109, rue Saint-Nicolas (Chevaliers de Colomb)
- 145, rue Saint-Louis (Mairie)
- 123, rue Saint-Louis (église de Saint-Eustache)
- stationnements municipaux gratuits situés sur la rue Saint-Eustache, entre l'église Saint-Eustache et la rue Saint-Nicolas

8. Identification et aménagement de votre kiosque

- Prévoir d'apporter vos bannières et(ou) affiches afin de bien identifier votre présence aux visiteurs
- À l'intérieur du chapiteau que vous partagez, il est possible d'installer vos affiches sur deux (2) faces de l'emplacement que vous occupez
- Prévoir le matériel d'installation de votre identification (corde, attache plastique ou autre); l'usage de ruban de type « duck tape » est interdite
- Vous devez prévoir le matériel requis pour couvrir la table (nappe)

9. Électricité

- Pour vos besoins en électricité, vous devrez avoir coché la case prévue à cet effet sur le formulaire d'inscription (page 1)
- Il est de votre responsabilité de prévoir le filage nécessaire pour vous brancher à l'intérieur de votre kiosque, incluant extensions et(ou) multiprises
- La TCAL et la Corporation du Moulin Légaré se réservent le droit de déterminer votre emplacement en fonction de vos besoins
- Dès que les inscriptions seront finalisées, un emplacement vous sera attribué
- Sur réception du plan du site, vous aurez l'obligation de vérifier que vous êtes bien dans un emplacement adéquat et répondant à vos besoins

10. Paniers cadeaux

- Vous devez fournir de vos produits afin de garnir l'un des deux paniers cadeaux qui sont remis aux organisateurs et qui feront l'objet d'un tirage suite à la vente de billets
- Le plan de communication et de promotion sera en fonction des demandes des participants et des subventions obtenues pour cette activité au cours de l'année

INITIALES



ANNEXE (suite)

11. Costume

- Sur le site, vos employés doivent obligatoirement porter des vêtements ou un accessoire d'époque

12. Respect des lois et règlements en vigueur

- L'exposant doit à ses frais, se conformer à toutes les lois et règlements en vigueur dans la province de Québec
- Plus particulièrement pour le permis pour les détaillants en alimentation et restaurateurs disponible auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
- Pour renseignements :
<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/Guideexplresto.pdf>

13. Droits de reproduction

- L'exposant autorise la reproduction (captation) de votre kiosque par la Corporation du Moulin Légaré (CML) et(ou) la Table de concertation agroalimentaire des Laurentides (TCAL) sur le support de leur choix (photo, audio ou vidéo)
- L'exposant accorde à la CML et(ou) la TCAL la permission irrévocable d'utiliser ces reproductions aux fins d'archives et(ou) de promotion et ce, pour une durée indéterminée
- La CML et(ou) la TCAL pourront utiliser ces photographies ou images sous quelque forme et sur quelque plateforme que ce soit (inventaire, diffusion Web, publications, dépliants promotionnels, site Internet, page Facebook, page Twitter, etc.).
- L'exposant renonce à son droit à la protection des renseignements personnels et à toutes compensations auxquelles il pourrait avoir droit en lien avec l'utilisation de son nom, y compris les droits sur une copie écrite découlant de la production, de la modification et de la promotion d'une photo
- L'exposant dégage la CML et(ou) la TCAL de toute responsabilité à cet égard, étant également conscient(e) que la CML et(ou) la ne sont pas responsables d'une utilisation non conforme de ces photos ou images par des tiers

14. Service d'incendies de Saint-Eustache

Vous recevrez ultérieurement une lettre du service des incendies de Saint-Eustache pour vous guider relativement aux règlements en vigueur

Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les dispositions incluses aux présentes, en être satisfait et accepté de m'y conformer.

Nom de l'entreprise

Signature du responsable

Date